La mort mystérieuse du mécanicien Lattaignant de Tourcoing

Malgré certaines charges relevées contre le chauffeur Jean Fauquenois, inculpé, ses camarades continuent de proclamer son innocence

Nous n'avons cessé d'observer la plus prudente réserve pour entretenir nos lecteurs des circonstances troublantes qui ont entouré la mort du mécanicien Auguste Lattaignant, du Dépôt de Tourcoing, dont le corps fut retrouvé sur la voie ferrée, entre Boves et Longueau, dans la soirée de mercredi 1er mai.

On sait à la suite de quelles constatations M. Keraembrun, juge d'instruction à Amiens, prit la grave décision d'inculper le chauffeur Jean Fauquenois de la disparition de son camarade. Ecroué à la prison d'Amiens, à l'issue de son premier interrogatoire, Jean Fauquenois n'a cessé de clamer son innocence. Les recherches et vérifications des commissaire et inspecteur de la brigade mobile, MM Chauvin et Coussemaker, ont été menées avec autant d'activité que de circonspection. Le travail qui a été confié aux experts : examen des vêtements de la victime et du chauffeur, examen du marteau casse-coke, et des taches de sang relevées sur la machine, a été forcément plus long, et le magistrat instructeur n'est pas encore en possession des conclusions de ces divers rapports.

L'hypothèse criminelle n'ayant pris corps qu'au bout de quelques jours, ce travail de vérifications n'en a été que plus compliqué et s'est fait, pourrait-on dire, par pièces et par morceaux.

Il y aura demain quinze jours que le chauffeur Fauquenois est arrêté. L'émoi est resté grand chez ses camarades du Dépôt de Tourcoing, qui n'arrivent pas à se faire à l'idée que le chauffeur, au caractère doux et paisible, ait pu se livrer à un acte criminel. A la presque unanimité, ils ont protesté avec véhémence contre l'accusation, protestation que nous avons d'ailleurs insérée dans notre édition du 12 mai dernier, avec le souci de ne pas négliger un courant d'opinion aussi impressionnant.

C'est le même souci qui nous a poussé à nous rendre sur place, au Dépôt de Tourcoing, pour y recueillir quelques explications complémentaires :

L'émotion des cheminots

L'esprit de solidarité est puissant chez les travailleurs du rail, qui ont à faire face, coude à coude, à de rudes et périlleuses besognes. Chacun se connaît, sinon pour avoir travaillé en équipe, du moins pour s'être retrouvés soit au Dépôt soit en cours de voyage. Fauquenois, qui est depuis longtemps au Dépôt de Tourcoing, est parfaitement considéré de tous ses camarades. Sa douceur, une sorte de timidité naturelle, offraient même parfois occasion de le blaguer amicalement. La nouvelle de son arrestation en même temps que l'inculpation qui pèse sur lui, ont provoqué un moment de stupeur, puis, chacun se refusant à croire à un crime aussi abominable, on a discuté le coup entre gens de métier, avertis, pour envisager toute autre hypothèse que celle du crime.

La « voltige »

On sait que Fauquenois n'a jamais varié dans ses déclarations et qu'il s'est borné à fournir invariablement la même réponse : « Je ne sais comment la chose terrible a pu se produire. J'ai entendu un grand cri. Lattaignant n'était plus sur la machine. »

De nombreux cheminots croient que le chauffeur a observé, dès le début, cette attitude de réserve pour ne pas nuire aux intérêts de la famille de la victime. Il est formellement interdit, en effet, aux cheminots, de quitter pendant la marche, leur poste pour se rendre en fourgon. Il n'en est pas moins vrai que cette imprudence est parfois commise. Elle l'aurait été, dans l'hypothèse de l'accident, par le malheureux Lattaignant.

Il y a une expression de métier qui qualifie cette manœuvre risquée : on l'appelle « faire la voltige ». Et voici la version que donnent de l'accident de nombreux agents de la voie :

Une version de l'accident

L'un d'eux a voulu, auparavant, nous fournir certains détails techniques : « Le tender des machines allemandes, du modèle que conduisait ce soir-là Lattaignant, n'est pas muni de tablier c'est-à-dire d'une pièce de fer large de 15 à 20 centimètres, permettant de longer le tender à l'extérieur, ni de marche-pied-banquette, ni de main courante extérieurs qui permettraient de se rendre de la machine à l'extrémité du tender à l'extérieur, mais au tender à la partie extrême, du côté des tampons et sur un côté, il existe pinsieurs palettes marche-pied allant du haut du tender vers la base du celui-ci. Le fourgon double équipe, qui suit immédiatement le tender est accroché au moyen de barre d'attelage et de chaîne d'attelage à ce tender. Ce fourgon, à portières ouvrant extérieurement, est à main courant, banquette d'un bout à l'autre. »

« L'accident s'expliquerait ainsi : Lattaignant voulant se rendre au fourgon ou voulant quitter celui-ci pour regagner la machine empruntait la banquette et se sert de la main courante pour se tenir. Il a un pied sur la banquette et ses mains tiennent l'extrémité de la main courante qui s'arrête à l'extrémité du fourgon. Il cherche à mettre le pied gauche à l'extrémité du tender. Il y a un assez fort écartement. Pour une cause inconnue : choc, maladresse, mauvais calcul, il manque un pied, l'équilibre est détruit. Il pivote sur le pied droit appuyé à la banquette et tout en s'agrippant des mains à la main courante, il vient heurter du côté gauche de la tête un des porte-disque du fourgon ou la tête du crochet de traction. Le choc lui fait perdre un moment connaissance, d'où chute sur les attelages sur lesquels il est couché. Les secousses qu'il reçoit, l'air, lui font reprendre ses sens. Il crie : le chauffeur actionne le frein, les attelages se détendent un peu, d'où chute du corps sur la voie, dans la position d'entre-voie indiquée à la première enquête. Il a perdu du sang pendant quelques centaines de mètres et sa chute est occasionnée par l'arrêt du train. »

Nous avons transcrit très fidèlement cette explication telle qu'elle nous a été donnée par un technicien. Nous devons ajouter qu'elle est généralement admise par les cheminots, voltige osée.

Le magistrat qui aura prochainement en mains toutes les pièces du dossier, en examinera la vraisemblance, qu'il ne nous appartient pas de discuter.

R. BOULY

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 10 Mai
Soleil : Lever à 4 h. 6 : Coucher à 19 h. 32.
Lune : Lever à 13 h. 14 : Coucher à 2 h. 32.
Aujourd'hui : Pentecôte. Demain : Jour férié.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observation faite le 10 mai à 16 h. 30 :
Baromètre : 763 mm. 0 : baisse depuis la veille à 10 h. : 1 mm. 7.
Thermomètre : Ironde. 12,0 : minima 7,8 atteint à 5 h. 30 : maxima 17,9 atteint à 13 heures.
État hygrométrique : 80 : Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 10 h. : Néant : Direction du vent : Nord-Ouest : force modérée : Direction des nuages : vus d'observation : Etat du ciel : couvert.
Temps probable pour dimanche : train, quelques pluies.
Bulletin national. — Région du Nord : Temps couvert et très nuageux, quelques faibles chutes de petite pluie ou brume et plutôt le matin, amélioration l'après-midi, vent Nord-Est à 4 à 7 m. Température minimum stationnaire.

DEUIL. — Mme Fernand LEROT-CERF et M. Fernand LEROT, Secrétaire Général de la Préfecture du Nord ont la grande douleur de faire part du décès de Mme Veuve Hérème CERF-GUGUENHEIM, leur mère et belle-mère, survenu le 10 mai 1930 à Bruxelles, 6, rue Crème-Allart.
Les obsèques auront lieu à Bruxelles le lundi 12 mai à dix heures.

Un homme avait été tué il y a un mois à Dainville

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Ancremane, qui se trouvait dans son atelier, vint panser le blessé, qu'on croyait complètement calmé. La discussion se ranima, assez violente que les précédentes et le brutal, une nouvelle fois, chassa sa femme et ses enfants. La famille avait été prévenue et des parents vinrent pour tenter d'apaiser l'ivrogne. Celui-ci, épuisé, s'endormit profondément. Le lendemain matin, il se remit à boire du genièvre, se saoula de nouveau tant et si bien qu'il s'apprêta à quitter son domicile pour se mettre à la recherche de son beau-frère : « Je vais le tuer, celui-là » déclara-t-il.

Mais, souffrant de sa blessure, il se dirigea vers Arras, où il alla consulter le docteur Leroy. Il ne rentra pas à la maison et, le soir, Mme Lecocq envoya son frère dans cette ville pour le découvrir. Le blessé, la tête bandée, se trouvait dans un débit mal famé des environs de la caserne Schramm.

Depuis le jour où le coup lui avait été porté, c'est-à-dire le 22 avril jusqu'au 2 mai, Lecocq alla quotidiennement à Arras pour se faire panser, déclarant qu'il s'était blessé au travail. Les maux de tête devinrent violents : bientôt, il ne lui fut plus possible de se déplacer. Une consultation eut lieu à son domicile, à laquelle prirent part MM. les docteurs Leclercq et Leroy. Les praticiens jugèrent son état grave et décidèrent de le faire conduire à l'Hôpital Saint-Jean, à Arras où il fut admis le 8 mai.

Le blessé meurt à l'Hôpital

Une opération fut tentée par MM le docteur Béhague et l'interne Latour, mais malgré leurs tentatives, Lecocq expirait le soir, vers 21 h. 30, des suites d'une fracture du crâne, comme le comporte le certificat médical.

Le blessé avait été admis dans cet établissement comme blessé du travail. On passa sous silence la scène de coups du 22 avril.

Les gendarmes qui ont procédé à l'enquête, qu'ils continuent encore à l'heure actuelle ont recueilli des dépositions de témoins qui content les faits tels que nous les avons narrés.

Mme veuve Lecocq ne se cache pas de déclarer que son mari lui menait une vie impossibles et qu'elle a fini son dur calvaire.

L'arrestation du meurtrier

Auguste Choisy, après avoir subi un long interrogatoire, a été mis en état d'arrestation et conduit au Parquet.

Il a déclaré qu'il ne pensait pas que le coup porté par lui eut pu être mortel et il regrette sincèrement son geste involontaire. Il répète à tout propos : « J'ai voulu défendre ma sœur qui était trop malheureuse ».

L'impression générale à Dainville est que Lecocq était un personnage peu intéressant. D'ailleurs, à Roclincourt, où il habita quelques temps, il est des plus mal considéré.

Choisy a été interrogé par M. Masson, juge d'instruction. Il a renouvelé en toute sincérité sa déclaration.

Etant donné les circonstances de la cause et aussi le manque de certains éclaircissements, l'honorable magistrat a laissé Choisy en liberté. Il a commis MM les docteurs Béhague, médecin légiste ; Brassart et Paris, aux fins d'autopsie.

Celle-ci aura lieu vraisemblablement lundi matin, à 7 h. 30, au cimetière communal d'Arras, où l'inhumation a été ordonnée.

André TROGNON.

Pourquoi, Madame Lamière achetez-vous toujours du CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ ? *Parce que ce chocolat est incomparable comme qualité et que je n'en ai jamais trouvé de meilleur.*
DELESPAUL-HAVEZ
Prime par sa qualité

Les catastrophes

Il y aurait plus de 200 victimes de l'explosion de Cleveland

A Cleveland, les autorités médicales s'occupent activement de retrouver une centaine de malades externes qui s'étaient présentés à l'hôpital de Cleveland au moment de l'explosion. On craint que beaucoup d'entre eux ne soient affectés par les gaz. Les docteurs déclarent que les personnes pourraient ne rien ressentir avant trois ou quatre jours, et mourir sans savoir qu'elles sont empoisonnées. **La Commission sanitaire de la ville craint que quatre-vingt nouvelles victimes ne viennent grossir le bilan des morts, qui est actuellement de cent vingt-cinq.**

On évalue les pertes matérielles à 750.000 dollars.

100 personnes brûlées vives en Pologne

Une dépêche de Varsovie annonce que l'autre nuit, le village d'Iwie, dans l'est de la Pologne, a été presque entièrement détruit par le feu.

D'après les journaux, cent personnes ont été brûlées vives, et deux cent cinquante maisons dévorées par les flammes. Cinq cents familles sont aujourd'hui sans gîte.

Les autorités ont ouvert une enquête, car on soupçonne que le feu est l'œuvre d'incendiaires.

Un ouvrier de ferme fut écrasé par un « rouleau » à Abancourt

M. Fernand Paul, âgé de 35 ans, marié et père de trois enfants, était occupé aux travaux des champs pour le compte de son patron, M. Lesnes, cultivateur à Abancourt.

Il s'apprêtait à atteler deux chevaux à un « rouleau » quand à ce moment, les animaux s'emballèrent.

Pris dans les traits, l'infortuné ne put se dégager, il fut traîné sur une longueur de 50 mètres, puis finalement eut la tête écrasée par le rouleau, qui lui passa sur le corps.

Ce terrible accident a causé une profonde émotion à Abancourt où la victime, originaire de Paris, était bien considérée.

La veuve de l'écrivain A. Capus se serait suicidée

On relate que la veuve de l'écrivain Alfred Capus, mort il y a sept ans, a remis, l'autre après-midi, deux lettres au commissaire de police du quartier de la Porte Saint-Martin, à Paris, dans lesquelles elle annonçait son intention d'en finir avec la vie.

Habitant à l'hôtel, elle était dénuée de ressources.

Le commissaire et l'hôtelier, dès qu'ils eurent pris connaissance des lettres, se mirent en quête. Mme veuve Capus n'était pas à l'hôtel et on ne sait encore, à l'heure actuelle, ce qu'elle est devenue.

On craint qu'elle ne se soit suicidée.

L'atterrissage imprévu du "Comte Zeppelin" à Cuers-Pierrefeu

Il s'effectua dans de bonnes conditions, grâce à l'aide de nos marins et soldats et l'Allemagne nous a exprimé sa reconnaissance :-: :-: :-: :-:

Nous avons dit hier, en quelles circonstances s'est effectué à Cuers-Pierrefeu, l'atterrissage du dirigeable « Comte-Zeppelin », après des pannes ayant immobilisé la plupart de ses moteurs.

On sait qu'avant le départ du mastodonte de l'air, des critiques sévères avaient été dirigées du pays voisin contre notre gouvernement. On lui reprochait d'avoir trop tardé à délivrer les autorisations nécessaires pour le survol des territoires français, de compromettre ainsi le succès de l'expédition aérienne, etc...

Aujourd'hui, les Allemands nous expriment leur reconnaissance. L'aide très efficace que cinq cents de nos soldats et marins ont apportés au sauvetage du dirigeable menacé d'un sort semblable à celui du « Dixmude », de tragique mémoire, a permis de le recueillir, tandis que tous ses passagers sont sains et saufs.

Ajoutons cependant que l'énorme appareil devra rester à Cuers une huitaine de jours avant de pouvoir reprendre l'air.

L'atterrissage

Quand le vaisseau aérien toucha terre, un sérieux service d'ordre dut être organisé pour contenir la foule des curieux qui augmentait de minute en minute. Un cordon de troupes, secondé par les brigades de gendarmerie de Cuers et d'Hyères, y réussit à grand'peine. C'est le docteur Eckener qui, le premier, descendit à terre. Il fut reçu, à sa descente de la nacelle, par M. Matinat, sous-préfet de Toulon, représentant le préfet du Var, qui, au nom du gouvernement français, vint saluer le commandant du Zeppelin et lui offrit aide et secours. Le docteur Eckener serra ensuite très chaleureusement la main du commandant Amont et, en allemand, prononça quelques paroles. Tout d'abord, il s'excusa de ne pas s'exprimer en français, cette langue lui étant peu familière. Il remercia les troupes et insista, à plusieurs reprises, sur l'efficacité de l'aide qu'elles lui avaient apportés. Il dit également sa satisfaction pour la réception cordiale qui lui avait été réservée.

La situation des passagers et de l'équipage

Tous les passagers ont déclaré n'avoir pas souffert au cours du voyage. Une Américaine Mlle Lery Spiss, fit preuve du plus grand enthousiasme et déclara que personne n'a jamais couru le moindre danger.

Il fut ensuite procédé, par M. Farfals, commissaire de police spécial, à la vérification des passeports des passagers, au nombre de 18, dont une femme, et parmi eux : 1 Espagnol, 6 Américains, 1 Anglais, Russe, 8 Allemands.

Ceux qui étaient munis de passeports pour la France, ont liberté de circuler sur le territoire ; pour les autres, on attend une décision à intervenir.

En attendant, tous les passagers ont été transportés, en automobile, à Toulon, où ils sont descendus dans un hôtel. L'équipage, composé de 40 hommes, dont un mécanicien français, est resté à Cuers-Pierrefeu. Le gorille destiné au Jardin Zoologique de Chicago est demeuré également sous les hangars. Il en est de même des trois tonnes de marchandises.

L'enthousiasme du Dr Eckener

De son côté, le docteur Eckener s'est déclaré enthousiasmé de la précision de l'atterrissage, de la manœuvre de nos soldats.

Il a dit notamment :

« Il y avait de sérieuses difficultés à affronter pour nous recevoir et pour nous fixer dans le hangar, alors que rien n'était prévu, que rien n'était préparé. Je suis donc énormément impressionné et agréablement surpris que toute la manœuvre pour mon atterrissage, ait été si bien conduite. Cela honore l'aviation maritime française ; cela honore l'aéronautique de France ; cela honore votre pays ».

Les accidents qui ont mis en péril l'Aéronef

Le docteur Eckener a donné lui-même les détails suivants sur les accidents successifs survenus aux moteurs.

Le premier accident (rupture d'un vilebrequin) s'est produit alors que le Zeppelin se trouvait au-dessus de l'Espagne ; trois autres vilebrequins ont successivement lâché ; ne disposant plus que d'un moteur, le docteur Eckener prit la résolution de rentrer à petite allure et de se diriger vers l'embouchure du Rhône.

Il remonta la vallée du Rhône de la façon que l'on connaît, mais la violence du vent était telle qu'il se laissa aller à la dérive jusqu'à ce qu'il eut rencontré une zone de calme ; il ne la trouva qu'après Marignane. C'est alors qu'il se dirigea sur Cuers.

Interrogé, l'un des mécaniciens a dit notamment :

« Quand le premier moteur a lâché au-dessus de l'Espagne, ordre a été donné de faire tourner à un régime plus rapide les quatre autres moteurs. L'un de ces derniers a donné bientôt des signes de fatigue ; c'est alors que le retour a été décidé. Un seul moteur est resté indemne.

Quatre moteurs de rechange envoyés de Friedrichshafen

Quatre moteurs de rechange pour le « Comte-Zeppelin » ont été chargés, cette nuit, sur un wagon spécial, en gare de Friedrichshafen, pour être dirigés par le premier train sur Toulon, dans le cas où les réparations se feraient sur place. Le directeur des ateliers Zeppelin, le Dr Durr, accompagné du professeur Milarzh, de Boon, est parti également la nuit dernière pour Toulon en automobile pour diriger personnellement les travaux de réfection du « Comte-Zeppelin ».

On estime que le Zeppelin devra rester une huitaine de jours dans le hangar de Cuers-Pierrefeu, le même hangar d'où partit le « Dixmude » pour le voyage tragique de février 1922.

Remerciements officiels de l'Allemagne

M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a rendu visite, samedi matin, à M. Laurent Eynac, ministre de l'air.

Il lui a exprimé les remerciements du Gouvernement allemand pour l'empressement témoigné par les autorités françaises et a rendu hommage à l'organisation des liaisons qui ont joué pendant la journée en France, ainsi qu'à l'habileté et à la précision avec lesquelles les manœuvres délicates exigées par l'atterrissage et l'amarrage du « Comte-Zeppelin » avaient été exécutées.

Selon la « Gazette de Berlin à midi », le ministre allemand des communications, docteur Stegerwald, aurait adressé par télégramme au ministère de l'air, ainsi qu'au Quai d'Orsay, les remerciements allemands pour l'aide fournie au Dr Eckener, par les autorités civiles et militaires françaises.

Ajoutons que la presse allemande exprime chaleureusement sa reconnaissance envers la France. La « Gazette de Berlin à midi » écrit notamment :

« L'heureux atterrissage du dirigeable « Comte-Zeppelin » demeurera un événement historique dans les relations franco-allemandes. Ce n'est pas la première fois qu'un dirigeable allemand est contraint d'atterrir en France, mais c'est la première fois que cet atterrissage a lieu dans des circonstances telles qu'elles sont de nature à renforcer les relations pacifiques entre les deux pays.

« Nous nous rendrons coupables de la plus noire ingratitude si nous ne rendions pas complètement hommage à l'attitude de la France. »

Le « Vorwaerts », le « Berliner Tageblatt », etc..., s'expriment dans le même sens.

Une protestation du commandant du « Comte Zeppelin »

A Cuers, le consul allemand, M. Renter, ayant mis le docteur Eckener au courant du mauvais effet produit en France par les propos hostiles que lui prêtaient certains journaux allemands, le commandant du dirigeable se défendit vivement de les avoir tenus.

« Je proteste énergiquement, dit-il, contre les accusations de la presse allemande nationaliste, qui a mal interprété mes paroles et les a reproduites dans un sens qu'elles ne pouvaient avoir. Je ne me suis jamais permis des propos désobligeants et discourtois à l'égard d'une gouvernement dont l'attitude survoler le pays de ma mère suis, à aucun moment, servi des termes violents et grossiers qu'on m'a attribués contre la France, dont j'admire le génie ».

Vers New-York... ...en avion et paquebot

21 passagers américains du dirigeable allemand « Comte-Zeppelin », arrivés au Bourget à 12 h 45, venant de Cuers-Pierrefeu, à bord du tri-moteur allemand piloté par l'aviateur Albrecht, ont quitté Le Bourget à 16 h. 05, à bord d'un avion piloté par l'aviateur français Manier, à destination de Cherbourg, où ils vont s'embarquer pour New-York.

Les prochains travaux du Parlement

A la Chambre des Députés

Les Chambres en vacances depuis Pâques, vont rentrer jeudi prochain 23 mai.

Le programme des travaux législatifs de la période qui va s'ouvrir n'a pas encore été arrêté par le gouvernement et ne sera soumis aux assemblées qu'à la rentrée.

Un statut définitif des loyers

Il est certain que se placera en premier lieu la question des loyers ajournée à la fin de mars par une prorogation de trois mois du régime actuellement en vigueur, lequel expire ainsi le 30 juin.

La Commission de législation civile, qui avait reçu un amendement de M. Etienne Fougère, relatif à un nouvel aménagement des paliers de prorogation, a élaboré un texte qui fait l'objet d'un rapport supplémentaire de M. Alcide Delmont, et dont la Chambre sera saisie à sa rentrée.

Aux termes de cet article nouveau, dans les villes de plus de 100.000 habitants et leur banlieue, le premier palier de 1924 porterait sur les loyers inférieurs à 4.000 francs et les paliers suivants pour ceux de 2.000, 1.000 et 500 francs valeur 1914. Enfin, dans les autres localités, le premier palier affecterait les loyers inférieurs à 2.000 et les deux paliers suivants ceux qui ne dépassent pas 1.000 francs puis 500 francs. Le dernier palier pour les loyers inférieurs à 250 fr. étant fixé au 1er juillet 1930, pour toutes les catégories.

Rappelons que le Garde des Sceaux a déclaré qu'il entendait faire aboutir, avant le 1er juillet, un projet réglant la question des loyers.

Deux propositions de loi, une de M. Charles Reibel, l'autre de M. Duralour, apportent des modifications aux lois de 1924 et 1926 sur l'emploi obligatoire des mutilés.

Le congé annuel payé et la sécurité des ouvriers mineurs

M. Louis Gros a préparé au nom de la Commission du travail, la discussion d'une proposition rendant obligatoire le congé annuel payé pour toutes les catégories de travailleurs.

Signalons également les projets concernant la sécurité des ouvriers mineurs, la Caisse des invalides de la Marine, l'éligibilité des femmes aux Tribunaux de commerce, l'Office national du cinématographe, etc.

L'examen du budget

La Commission des finances va sans doute aborder vers le milieu de juin, l'examen du budget des dépenses. Si elle est saisie avant la fin du mois de l'ensemble des propositions budgétaires, sa tâche pourrait être achevée vers la mi-juillet et l'étude de la loi de finances pourrait alors être entreprise et poursuivie sans hâte à l'automne.

Une sous-commission a été chargée d'enquêter sur la réforme des impositions départementales et communales, et de faire des propositions qui pourraient trouver place dans la loi de finances.

Un rapport très documenté de M. de Monicault est en préparation à ce sujet.

D'autre part, si la réforme judiciaire votée à la Chambre au cours de la première partie de la session était adoptée au Sénat avec quelques modifications, nombreux seraient au Palais-Bourbon ceux qui chercheraient à rendre cette réforme définitive.

Les interpellations

Quant aux interpellations déposées pendant les vacances, certaines paraissent susceptibles d'être évoquées à la tribune à brève échéance, notamment celles de MM. Albertin, Guernut, Ernest Lafont et Marcel Cachin, sur les arrestations du 1er Mai.

Parmi les autres interpellations, notons celles de MM. Prot et Riffaterre sur les incidents du camp de Châlons et le cas du médecin-colonel Léon ; M. Fiancette, sur la violation du secret de la correspondance et l'activité des cellules communistes.

Rappelons que la Chambre a fixé, en principe, au second vendredi qui suivra la rentrée, la discussion des interpellations relatives à l'enseignement congréganiste à la politique religieuse et les questions d'enseignement qui ont pour auteurs : MM. Berthod, Rameil, Grousseau, Locquin, Soulier, Lefas, Le Cour Grandmaison.

Cette fin de session sera dominée par les préoccupations d'ordre extérieur relatives au règlement des dettes et des réparations et toute tentative sérieuse de changement de direction politique semble devoir être aisément écartée.

Au Sénat

Avant de partir en vacances, le Sénat a fixé l'ordre du jour de sa séance de rentrée qui comporte l'examen de projets ou propositions de loi d'ordre tout à fait secondaire.

Mais au cours de la seconde partie de la session, la Haute Assemblée devra s'occuper des textes législatifs votés pendant les trois premiers mois de l'année, au Palais-Bourbon, la réforme judiciaire dont la Commission de législation a commencé l'examen, puis les projets relatifs à l'autorisation des congrégations missionnaires dont l'étude va être très probablement entreprise par la Commission des Affaires étrangères et dont la Commission de l'Enseignement sera également saisie pour avis.

Les Assurances sociales

Le Sénat devra s'occuper sans tarder de la question des loyers dès que la Chambre aura adopté le texte issu de ses délibérations. Il aura à se prononcer sur le projet relatif à la dévolution aux associations diocésaines des biens ecclésiastiques non encore attribués.

Un certain nombre d'autres textes, actuellement en préparation dans les Commissions, pourront sans doute aussi être mis en délibération d'ici la mi-juillet devant la Haute Assemblée, qui aura également à se prononcer le moment venu et dans les mêmes conditions que la Chambre, sur le règlement des dettes interalliées et des réparations.

Le plus important des projets en instance est celui qui concerne l'application des assurances sociales à l'agriculture, et qui fait l'objet des préoccupations de tous les milieux ruraux.

M. GERMAIN MARTIN AU HAVRE

M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., est arrivé hier, à 10 h. 50, en gare du Havre. En quittant la gare, le ministre et sa suite se sont rendus au nouvel hôtel des P.T.T. qu'ils ont visité en détail et où ils ont été reçus par M. de Lavison, directeur régional des P.T.T.

Le ministre a présidé ensuite un banquet à l'Hôtel de Ville, offert par la municipalité et le comité de l'exposition philatélique.

Demandez audition du **VOCALION ORCHESTRELLE** célèbre phonographe électrique amplificateur. Maison Coupleux Frères, 21, rue Esquermoise, Lille. — Modèles pour grandes salles et pour salons. Références de premier ordre.

Pour la Journée Nationale des Mères

La touchante pensée qui veut que, chaque année, on rende un particulier hommage à la Mère, aura sa consécration au cours de la journée du dimanche 26 mai.

Le Comité organisateur en a réglé le programme avec le doubs souci de faire bien, tout en respectant l'idée qui a inspiré cette manifestation.

A cet effet, réuni en séance préparatoire, samedi, au siège de la Croix-Rouge, 2, rue de la Gare, il a examiné, sous la présidence de M. Michaux, ce qu'il serait possible de faire.

M. Michaux a fait connaître qu'une somme de vingt mille francs avait été recueillie : 5.000 souscrits par le Consortium de l'Industrie Textile ; 15.000 par divers groupements professionnels. Quarante-cinq médailles ont été mise, en outre, à la disposition de la Ville pour les organisateurs, par la Préfecture du Nord.

Le projet de programme est le suivant :

Cérémonie religieuse dans les églises, temples, synagogues. — Concours du compliment à la Maman, doté de 2.000 francs de prix, entre tous les élèves des Ecoles. — Concert au Square Pierre Catteau avec remise de médailles aux Mères de famille décorées et distribution des récompenses aux lauréats du Concours Littéraire. — Concours de ballonnets, avec 2.000 francs de prix. Le prix du ballon a été fixé à 1 franc. — Concours de voiturettes d'enfants fleuris, doté de 1.000 fr. de prix. — Mise en vente chez tous les Pâtissiers du « Gâteau des Mères ». — Distribution de primes et « Gâteau des Mères » aux groupements familiaux qui organiseront une fête intime.

Une prime sera remise aux établissements hospitaliers pour les mères qui y sont en traitement.

Bock Meyerbeer VENDEZ..... .....LE BOCK

VOL D'UNE SOMME DE 2.500 FRANCS

M. Trenchant, fleuriste, 34, rue neuve, s'est aperçu qu'une somme de 2.500 francs, déposée dans un coffret, lequel était placé dans l'armoire à glace de sa chambre à coucher, avait disparu.

Immédiatement, se soupçons se portèrent sur une femme de ménage qu'il occupait depuis quelques jours et qui, par une bizarre coïncidence ne s'était plus représentée chez lui.

Ne connaissant ni le nom ni le domicile de cette femme, M. Trenchant déposa une plainte à la police, qui, après enquête, parvint à l'identifier. Il s'agit d'une nommée Cailleaux Zoé, 30 ans, femme Verhultz, ayant demeuré à Roubaix, 9, rue Pierre-Motte.

Après de patientes recherches, la police parvint à arrêter la coupable, quise trouvait dans un bar de la rue des Longues-Haies, hier soir, vers 2 heures. Au moment de son arrestation, la femme Cailleaux avait encore une somme de 2.440 francs dans son porte-feuille.

Interrogée sur la provenance de cette somme, elle a déclaré l'avoir trouvée sous l'armoire à glace de M. Trenchant.

Elle a été déférée au Parquet et écrouée à la maison d'arrêt de Lille.

Phonographes

J. BARDIAUX, seule maison, 58, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE-JAZZ-BAND-PIANO
Facilités de paiement. — Téléphone 27-75
ROUBAIX — MAISON DE CONFIANCE

EST-CE LE PRODUIT D'UN VOL ?

Une bicyclette a été trouvée le 17 mai, vers 17 h. 30, contre le mur de l'atelier de M. Dobbelaere Eugène, 45 ans, demeurant rue de France, 136.

La machine qui porte la marque « Milo » cadre émaillé noir avec filets or et vert, selle « Still 45 » a été déposée au commissariat du 4e arrondissement, rue Voltaire, où le propriétaire pourra la réclamer.

A LA CROIX DE LORRAINE
LINGERIE DES VOSGES
9 et 11, rue Grande-Chaussée, 9 et 11, LILLE
SOUS-VÊTEMENTS RIBANA

ARRESTATION. — La sûreté a arrêté hier, à 10 heures, place du Progrès, la nommée Vandenberghe Elodie, épouse Devrièse 31 ans, cabaretière, demeurant rue Gréry 46, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, la condamnant à 6 jours de prison pour fraude en douane. Elle a été déférée au parquet de Lille.

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier, samedi, vers 8 heures, le nommé Sasse Polydore, 44 ans, journalier, demeurant à Cour-

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Les Fêtes du Fresnoy, du Luxembourg et de la Mackellerie

LA PETITE REINE, SES DEMOISELLES D'HONNEUR ET SES PAGES

Ces fêtes, organisées au profit de la Cure d'Air des enfants de toutes les écoles du secteur, ont commencé hier après-midi.

Dès 14 heures, une Braderie organisée dans la rue de Mouvaux et les rues débordantes, attira une foule compacte de curieux, ce qui permit aux « Bradeux » de faire de bonnes affaires. Pendant cette Braderie, se déroulaient les épreuves d'un grand concours de pigeons sur Albert, doté de plus de 1.000 fr. de prix d'honneur et d'excellence.

Cette demi-journée fut agrémentée par un concert-promenade donné par la Fanfare du Comité. Le soir, à 20 h. 30, une belle retraite aux flambeaux, qui obtint un grand succès, parcourut les rues du secteur, à la grande joie des enfants qui, porteurs de lanternes vénitiennes multicolores, ont suivi le cortège emmené par les marches entraînantes des sociétés de musique l'Harmonie du Blanc-Seau et les Intimes de Croix.

Cette première journée se termina par une distribution de gâteaux aux enfants ayant participé aux cortèges. Aujourd'hui et demain, les festivités se dérouleront suivant le programme que nous avons donné ces jours derniers.

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Musée Weerts. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 13 heures.

Cirque Pico. — Cinéma, music-hall, attractions.

Hôtel de Ville. — A 10 heures, élection du maire. Installation de la municipalité.

Sociétés. — Grand concours d'art dramatique et lyrique de l'Amicale des Arts. — Fêtes du Fresnoy, Mackellerie et Luxembourg. Après-midi, cavalcade. A 14 heures, réception de la municipalité à l'école maternelle de la rue de Rome.

Sociétés sportives. — Football : A 15 heures, au Stade Maurice-Baertens, Stade Roubaisien contre U.S. Pérenchies (championnat). — Basket-ball : A 10 heures, Amicale du Moulin contre A.S.T. ; Amicale Archimède contre Amicale Oran, à 10 h. 30, à la Fédération. — Cyclisme : Challenge Sigrand. Passage des coureurs prévu pour 15 h. 30. Contrôle au siège de l'Amicale des Arts. — Tir : A l'Amicale Ternaux, continuation du concours du printemps au stand, 181, Grand'Rue. — Colombophilie : Cercle « Union » : Orléans ; « Débutants » : Clermont ; « Mutuelle » : Clermont ; « Progrès » : Chantilly.

Pharmaciens de garde. — MM. Ferraille, 81, rue de Lille ; Chavatte, 88, rue de France.

EXCES DE VITESSE

Pour excès de vitesse, le 17 mars dans la rue de Lannoy, des contraventions ont été rédigées contre : L... Lucien, 27 ans, fabricant de ressort, rue de Saint-Amand, à Roubaix ; V... Maurice, 22 ans, marchand de bestiaux 43, rue Nationale, à Curgies ; D... Maurice, 23 ans, entrepreneur à Roubaix, rue Saint-Joseph ; P... Albert, 32 ans, ecclésiastique, rue d'Hem à Lys-lez-Lannoy.

LE VRAI BONBON D'ÉTÉ
DESALTÈRE
PRUVOST — LILLE

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons la nomination au grade d'officier d'Académie de M. Paul Puppack, secrétaire adjoint de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing.

M. Paul Puppinck, ancien professeur, passa plusieurs années dans l'enseignement à Roubaix. Il quitta ses fonctions pour entrer en janvier 1919, au Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, dont le siège est à Paris et où, par ses brillantes qualités, il rendit de très grands services et fit apprécier sa précieuse collaboration.

PIEDS SENSIBLES
Chaussez-vous chez BOUCAU-VEREECKE
60, rue de Lille
LA MADELEINE
5, rue Pierre-Motte, ROUBAIX

DON POUR LA CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS

M. Albert Duvinage, menuiserie industrielle, 232, rue des Longues Haies, a fait parvenir à M. le capitaine Craye, commandant des sapeurs pompiers, la somme de cinq cents francs, en remerciements de la promptitude des secours apportés lors de l'incendie survenu dans son établissement, le 15 courant.

CHANSONS
Le plus grand choix
DIRICK
113 bis, Rue de l'Ommelet, 113 bis

STATISTIQUE ANNUELLE DU SERVICE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Au cours de l'année 1928, l'inspecteur du Travail a effectué